

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 8 août 2017

N 050-2017/Pdt
AR-PT/VR

Monsieur le Premier Ministre,

Le gouvernement vient de décider d'annuler par décret 300 millions d'euros de dotations aux collectivités locales pour l'année 2017.

Nous comprenons votre préoccupation de maintenir l'équilibre budgétaire de notre pays.

Pour autant, nous souhaitons dès à présent vous alerter sur l'une des conséquences très probable de cette mesure : le report, voire l'annulation de travaux pour la mise en accessibilité d'établissements recevant du public et d'espaces publics.

En effet, dans le cadre de la procédure des Ad'AP, les collectivités locales se sont engagées à réaliser des travaux, généralement subventionnés. La première échéance pour ces travaux est fixée à la fin du mois de septembre 2018 (fin de la 1^{ère} phase des Ad'aP de trois ans). De nombreuses collectivités locales risquent, faute de soutien, de ne pas pouvoir réaliser ces travaux dans les délais, voire de tirer prétexte de cette annulation de subventions pour ne pas tenir leurs engagements.

Cette crainte est illustrée par ce reportage dans une petite commune des Vosges diffusé au 20h de France 2, ce mercredi 2 août 2017 :

« À Voivres, ce village des Vosges où nous nous sommes rendus, des travaux d'aménagement et de mises aux normes pour les handicapés devaient démarrer dans les jours qui viennent grâce à des fonds alloués par l'État. Les 20 000 euros promis à ce village sont pourtant remis en cause après le décret adopté par le gouvernement. "Aujourd'hui on ne sait pas, on est dans l'attente, on n'a pas d'arrêté de subvention par rapport à ça alors que le processus est engagé", déplore Michel Fournier, le maire de la petite commune ».

.../...

Aussi, il nous semble important que votre gouvernement n'abandonne pas, mais au contraire impulse et soutienne, les collectivités locales (notamment les petites communes) engagées dans la mise en accessibilité de leurs bâtiments et de leurs espaces publics, dans le cadre des Ad'AP.

Au-delà des collectivités locales, nous sommes dans l'attente de vos orientations en matière d'accessibilité des établissements recevant du public (propriétaires publics ou privés), des espaces publics, des logements, des transports, du numérique, des services,

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre courrier,

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.



Alain ROCHON

Secrétariat de la présidence et du
Conseil d'administration
Association des Paralysés de France
01 40 78 69 20 - presidence@apf.asso.fr

● 17, bd Auguste-Blanqui 75013 Paris
Tél. 01 40 78 69 00 - Fax 01 45 89 40 57 - www.apf.asso.fr

Bouge les Lignes !